

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à HECTOR France

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h00

DEL 2025-15 Budget Principal 2025

Monsieur le Maire présente le Budget Principal pour l'exercice 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget Principal pour l'exercice 2025, par chapitre tel qu'il figure dans la maquette annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;
- **Charge et délègue** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE VENTAVON**Budget : **BUDGET PRINCIPAL VENTAVON**

2024

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			13 957.49 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	133 910.99 €	133 910.99 €	0.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €	1 756.77 €	0.00 €
168748 - Autres dettes - Autres communes	2 650.01 €	2 644.93 €	0.00 €
2111 - Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2112 - Terrains de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2115 - Terrains bâtis	59 574.00 €	0.00 €	0.00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	25 000.00 €	43 046.94 €	0.00 €
2131 - Constructions bâtiments publics	70 000.00 €	50 373.96 €	3 366.01 €
2151 - Réseaux de voirie	2 500.00 €	13 386.00 €	0.00 €
21538 - Autres réseaux	40 000.00 €	39 485.77 €	0.00 €
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000.00 €	4 135.20 €	5 004.00 €
2183 - Matériel informatique	10 000.00 €	4 127.99 €	1 056.00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	10 000.00 €	5 646.84 €	2 527.68 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	40 000.00 €	38 729.60 €	2 003.80 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	113 759.91 €	99 491.01 €	0.00 €
266 - Autres formes de participation	21 060.00 €	21 060.00 €	0.00 €
Opération 12 - VOIRIE COMMUNALE			0.00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €	190 971.93 €	0.00 €
Opération 29 - RESTRUCTURATION BATIMENTS ECOLE MAIRIE			495 897.49 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 157 514.09 €	661 616.61 €	495 897.49 €
Opération 30 - AMENAGEMENT QUARTIER SOURCE MURET			33 149.11 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	75 000.00 €	41 850.88 €	33 149.11 €
Opération 31 - CIMETIERE			106 995.11 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	107 280.00 €	0.00 €	106 995.11 €
Total des dépenses	2 080 749.00 €	1 352 235.42 €	649 999.11 €



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Berser
Levrault

Publié le

ID : 005-210501789-20250317-2025_15-BF

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNE DE VENTAVON**Budget : **BUDGET PRINCIPAL VENTAVON**

2024

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			692 743.77 €
10222 - FCTVA	130 074.74 €	130 283.40 €	0.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	10 000.00 €	6 852.08 €	0.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	540 899.67 €	540 899.67 €	0.00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	416 429.27 €	99 220.52 €	317 208.66 €
1322 - Régions	73 492.74 €	0.00 €	73 492.74 €
1323 - Départements	95 576.37 €	23 533.61 €	302 042.37 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €	2 282.00 €	0.00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	4 727.21 €	0.00 €	0.00 €
2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	5 100.00 €	5 099.42 €	0.00 €
Total des recettes	1 278 300.00 €	808 170.70 €	692 743.77 €



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 005-210501789-20250317-2025_15-BF

Bretagne

NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

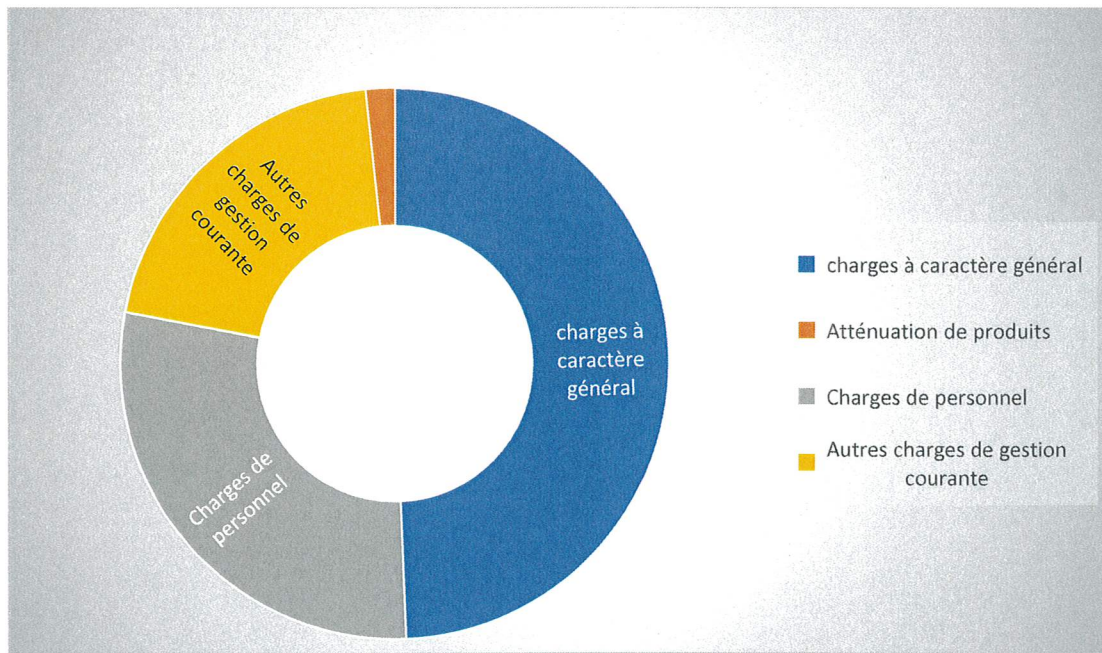
I. Cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, et l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que les communes doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

II. Dépenses de fonctionnement

➤ Principales dépenses de fonctionnement



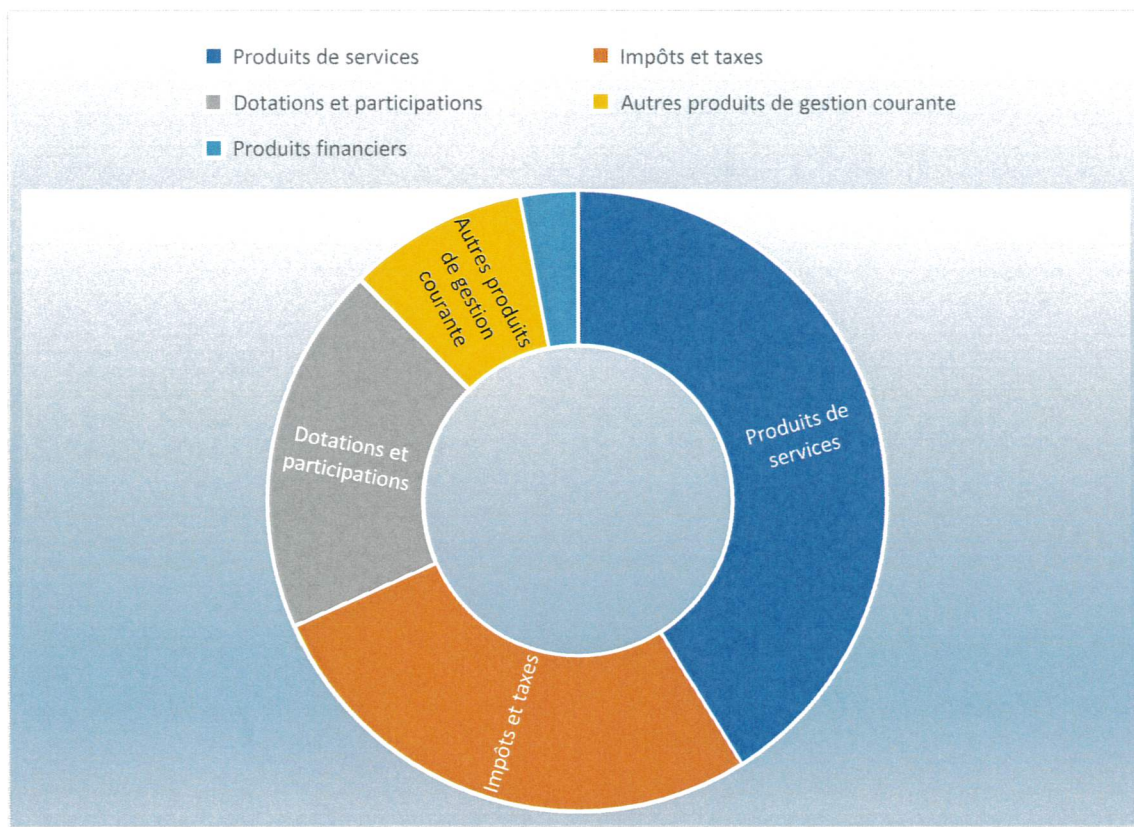
Au budget, il est prévu en charges à caractère général un montant de 597 600 € concernant principalement les repas cantine, les consommations d'électricité, les entretiens et réparation de voiries, les entretiens et réparations dans les bâtiments, les diverses maintenances (informatique, copieur,...), les frais de fonctionnement de l'école, les différentes cotisations assurances, les contrats et prestations de service,..

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités des élus, la contribution au SDIS, les subventions aux associations et la participation du budget principal au budget de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 représentent 2 205 915 €, ce qui permet de virer 1 013 153.64 € en investissement.

III. Recettes de fonctionnement

➤ Principales recettes de fonctionnement



Les recettes de produits de service inscrites pour un montant de 678 225 € correspondent aux recettes de la cantine et remboursement des frais de fonctionnement de l'école par les communes de Monétier-Allemont et Claret ainsi que des recettes liées à certains contrats.

Les recettes de fonctionnement de la commune correspondent également aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Les autres produits de gestion courante qui représentent 154 000 € correspondent aux différents loyers perçus par la MFR, le centre de tri et les locataires des logements de la commune.

IV. Principaux projets d'investissement

En 2025, la commune prévoit environ 1,9 millions d'euros en investissement dont les principaux projets sont les suivants :

- Construction de l'école et restructuration de la mairie et ancien hôtel La Licorne
- Projet du cimetière
- Rénovation lavoir
- Projet de vidéoprotection

V. Taux de la fiscalité des ménages

TAXE	TAUX 2025
Taxe Foncière (bâti)	52,36 %
Taxe Foncière (non bâti)	27,11 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	0,975 %

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2025



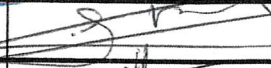



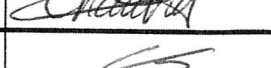



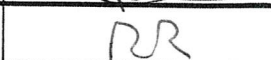
Présenté par Le Maire (1),

A Ventavon, le 17/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Ventavon, le 17/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BEDERIAN ALEXANDRE	Procurator à MORENO JUAN	
BENISTANT AGNES		
BEYNET GERARD		
BORGNA ERIC	Procurator à HECTOR FRANCE	
BOUCHET NATHALIE		
CHASTEL SANDRINE		
CHAUVIN CHRISTIAN		
CHEVAL JEROME		
HECTOR FRANCE		
LANG JEAN-LUC		
LATARD SEBASTIEN		
ROUMIEU REGIS		RR

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ventavon, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.